



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1450

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et la société l'Etés dans le cadre de la mise à disposition de chapiteaux à l'occasion du festival Sens Interdits

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1450 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON/THEATRE DES CELESTINS ET LA SOCIETE L'ETES DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE CHAPITEAUX A L'OCCASION DU FESTIVAL SENS INTERDITS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la métropole avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de Sens Interdits, festival international de théâtre, qui aura lieu du 20 au 28 octobre 2015.

La société L'ETES a pour activité principale la réalisation de prestations en tribunes et structures événementielles : tribunes démontables, tentes de réception et structures aluminium entoilées. Elle souhaite soutenir la 4<sup>e</sup> édition de ce festival, à travers lequel les retombées médiatique auprès du public et des professionnels bénéficieront à sa renommée.

<b>Parrain</b>	<b>Apport du parrain</b>	<b>Contreparties offertes par la Ville de Lyon</b>
Société L'ETES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble composé de 2 travées de structure supplémentaires soit 10m x 6m</li> <li>- Eclairage de sécurité comprenant un bloc phare et des sorties sur 60 m<sup>2</sup></li> <li>- 10 tables basses carrées de couleur blanche 55x55x45 cm</li> <li>- Parquet sur semelle</li> <li>- Transport à Lyon dans 12 m<sup>3</sup> pour le montage et le démontage</li> <li>- Chariot élévateur industriel 1,5T sur 2 jours</li> </ul> <p><b>Valorisation : 9 211,50 € HT – remise de 5 052,00 € HT soit 4 159,50 € HT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logo du parrain sur les supports de communication suivants : programme du festival (40 000 exemplaires), affiches au format 120x176 (200 exemplaires), kakémonos partenaires, site internet du festival et sa version mobile, dossier de presse du festival (400 exemplaires), citation des partenaires lors du lancement du festival en septembre</li> <li>- Mise à disposition de 10 places</li> <li>- 2 abonnements 8 spectacles sur la saison 2015-2016</li> </ul> <p><b>Valorisation : 3 923.17 €HT</b></p>

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Ce parrainage est valorisé par des contreparties réciproques entre les deux partenaires.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et L'ETES, dans le cadre du festival Sens Interdits est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 6135.

4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2015, natures 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN